



Parti sans remise des clefs ni etats des lieux

Par **rabsi**, le **10/02/2010** à **10:24**

Bonjour,

je loue un appartement t3 dont le locataire m'a envoyé un courrier en a/r au mois d'octobre 2009 afin de m'informer qu'elle quitter celui-ci le 15 janvier 2010

elle a bien déménagé (j'ai réussi à trouver sa nouvelle adresse) mais ne m'a jamais rendu les clefs de l'appartement (dont je n'ai pas les doubles) ni fait d'états des lieux malgré mes relances téléphoniques et courrier !!

ma question est comment puis-je récupérer mon appartement pour le relouer (j'ai déjà trouvé deux potentiels locataires qui ont loué ailleurs) et aussi comment récupérer les loyers du mois de janvier et février et puis-je lui imputer la clause pénale du bail qui stipule qu'en cas d'occupation illégale des lieux, ce qui est son cas (puisque elle devrait m'avoir rendu les clefs et avoir fait l'état des lieux depuis déjà près d'un mois)

merci de me donner une réponse claire et utile avec des références de textes de lois
cordialement